

Votre salaire

Une rémunération liée au poste proposé

Vos primes annuelles

La prime*

(pour les non-cadres)

OU

La gratification annuelle d'exploitation*

400€ en moyenne (600€ max)

12,8% du salaire mensuel

*Ces deux primes dépendent de votre contribution à l'atteinte des résultats.

La gratification de vacances

400€ /an

La part variable (pour les cadres)

6% du salaire de base
en moyenne (10% max)

Vos indemnités

Elles correspondent à des particularités de votre métier ou de l'organisation du travail (travail de nuit, dimanche, astreinte, ect.)

La rémunération chez SNCF Réseau

Les autres avantages

L'épargne :

C'est ce que vous pouvez mettre de côté, **en plus**, grâce à l'entreprise :

- ▶ Votre plan d'épargne groupe
- ▶ Votre compte épargne temps
- ▶ Votre intéressement + votre jour d'abondement

Les avantages sociaux :

Votre couverture santé, votre prévoyance et des dispositifs uniques pour faciliter votre quotidien.



Congés

28j de congés fixes hors jours fériés et des jours de récupération ou RTT selon les emplois



Transport

des tarifs préférentiels pour vous et votre famille



Logement

location à prix attractifs, accompagnement dans la recherche d'appartement et aide financière



Santé & prévoyance

60% pris en charge par la SNCF



Comité d'entreprise

des avantages pour vos loisirs (ex : voyages, cinéma, sport, ect)



Aides familiales et sociales